NOTE D'INFORMATION

BMCI TRESORERIE

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél. 0522926900 - Fax: 0522990393

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Mohamed AMRANI
Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22038 en date du 10/03/2022.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Monsieur Mohamed AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél: 05229260 - Fax: 05229903 93

Mohamed AMRANI
Directeur Général

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI TRESORERIE**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030132**
- Date et référence de l'agrément : **16/03/2011, AG/OP/005/2011**
- Date de création : **11/02/1997**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **5,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **50,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** représentée par **Mohamed AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** représentée par **Rachid MARRAKCHI.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	**Responsable à contacter**	**Adresse**	**Téléphone**
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	26, Place des Nations Unies Casablanca	0522926900
BMCI	Rachid MARRAKCHI	26, Place des Nations Unies Casablanca	0522461000

- Commissaire aux comptes : **Mazars Audit et Conseil** représenté par **Abdou SOULEYE DIOP**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (inclus)**
- Sensibilité max : **0.5 (inclus)**
- Indice de référence : **Taux Moyen pondéré du marché monétaire Interbancaire (TMP) tel que publié par Bank Al Maghreb.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de valoriser les actifs sur l'horizon de placement minimum conseillé à partir de 1 jour, via des investissements sur le marché monétaire et obligataire court terme, dans le but de réaliser des performances de rendement brutes (hors frais et commissions), supérieures à son indice de référence.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

- Stratégie d'investissement :

 La SICAV investit en permanence la totalité de ses actifs, hors titres d' "OPCVM monétaires", créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. La SICAV peut être investie à hauteur de 50% au maximum de ses actifs en titres d'OPCVM Monétaires. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

 - **Obligations;**
 - **OPCVM Monétaires;**
 - **Titres de créances négociables;**
 - **DAT;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;**
 - **Titres de créances émis par les FPCT;**

- Durée de placement recommandée : **à partir de 1 jour**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/04/1997**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI Asset Management et dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage quotidiennement (jours ouvrés) et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre d'actions, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et rachats sont reçues par toutes les agences BMCI ou au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, chaque jour ouvré ou si, celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h30 min, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des "intérêts courus"**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★★

EN

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Non concerné.**

- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont de 2% maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0,57% ht
Frais du Dépositaire	0,05% ht
Frais du AMMC	0,025 ht
Frais Maroclear	3600 dh annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	30000 dh ht annuel
Vie Sociale	20000 ht annuel

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★